

Envoi : 27/10/2020

Réception par le Préfet : 27/10/2020

Publication : 30/10/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2020-6-10-3

Séance du vendredi 23 octobre 2020

STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à M. WITH, Président du Conseil départemental.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

EXCUSE :

M. HABIG.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-6-10-2 du 13 décembre 2019 relatif au BP 2020 de la Politique de la Solidarité,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-4 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental au Président du Conseil départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement du 25 septembre 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le rapport relatif à la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, selon les modalités détaillées en annexe A de la présente délibération.


LE PRESIDENT

Remy WITH

Adopté à l'unanimité

ANNEXE A

- Approuve le dispositif de Contractualisation relatif à la Stratégie Nationale de Prévention et de protection de l'Enfance 2020-2022 qui a pour objet une action plus précoce et plus coordonnée, présenté par le contrat, ses annexes et les fiches-actions,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer le Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 avec l'Etat, représenté par le Préfet du Haut-Rhin, et l'Agence Régionale de Santé, représentée par sa Directrice Générale, joint en annexe à la présente délibération,
- Donne délégation à la Commission permanente pour prendre toutes les décisions relatives à cette contractualisation jusqu'à son terme.